

REUNION DES CORRESPONDANTS DEPARTEMENTAUX UFR DU 3 MAI 2016

Roger CARRIERE, Secrétaire National UFR étant président de séance

En présence de :

- Jean-Claude MAILLY, Secrétaire Général de la Confédération FO
- Didier HOTTE, Secrétaire Général adjoint de l'UCR
- Christian GROLLIER, Secrétaire de la FGF
- Jean-Claude BOREL, Secrétaire Général de l'UFR
- Robert PONGIS, Secrétaire Général de la section retraites des services publics et de santé FO
- Jean-Claude LANSAC, DGFIP
- Gérard CASTEL, FETS
- Thérèse ERGOTT, FAGE

Le président de séance excuse les camarades absents pour divers motifs et il précise que le bureau se rapprochera de celles et ceux qui n'ont pu venir pour raison de santé.

Il fait un bref historique de l'UFR et justifie son orientation actuelle par la crise survenue au sein de la FGR FP.

Prenant la parole, Jean-Claude MAILLY se félicite du fonctionnement de l'UFR dont la création était nécessaire et de l'initiative prise d'une implantation locale avec la désignation aujourd'hui de 81 correspondants. Il précise que l'action de l'UFR et de ses correspondants se situe en lien étroit avec l'UCR et les UD.

Sur l'actualité sociale immédiate, Jean-Claude MAILLY s'exprime sur le mouvement de protestation déclenché à la suite du dépôt du projet de loi El Khomeri : on ne pourra pas garantir l'égalité des droits en matière de travail s'il n'y a pas d'accords de branche. L'accord d'entreprise se fera sous la pression. Les conventions collectives seront remises en cause ainsi donc que le « principe de faveur » qui date de 1936.

Le secteur public ne sera pas épargné : tout le monde est concerné car il y a en perspective la casse des statuts avec la possibilité de négocier établissement par établissement. On s'éloigne des valeurs républicaines et à contretemps car même l'Allemagne revient aux accords de branche.

Jean-Claude MAILLY appelle tous les camarades retraités à se mobiliser.

Intervention de Christian GROLLIER

Christian GROLLIER apporte le salut de l'Union interfédérale de la Fonction Publique (Poste, Santé, FGF, Territoriaux). Il insiste d'ailleurs sur l'impérieuse nécessité de traiter la Fonction Publique et sa problématique, globalement, dans les 3 versants Fonction Publique de l'Etat, Fonction Publique territoriale et Fonction Publique hospitalière, unis par les mêmes intérêts et un même combat. Christian GROLLIER souligne l'opposition de la FGF par rapport à la loi El Khomeri et son impact sur l'organisation régionale : il s'agira bien à terme de passer d'une gestion de corps ministérielle à une gestion régionale et interministérielle sous l'égide du préfet de région.

Nous restons attachés au Département.

S'agissant du développement de l'UFR, il n'y a pas de remise en cause des UD mais la volonté de constituer une alternative à l'explosion de la FGR et Christian GROLLIER rend hommage au bureau de l'UFR qui s'est particulièrement impliqué dans la mise en place d'un réseau de correspondants.

Nous avons une vocation interprofessionnelle et les correspondants doivent s'impliquer dans les UD mais il reste clair que l'affiliation à un syndicat professionnel est la norme.

Sur l'avenir de la Fonction Publique, l'objectif in fine du gouvernement est bien de casser les statuts pour créer un corps interministériel. C'est bien le sens de l'accord Parcours Personnalisé Carrière Rémunération (PPCR) non signé par FORCE OUVRIERE en dépit de quelques avantages indiciaires. Au niveau du recrutement les conditions de diplôme, la règle du concours sont contournées. L'apprentissage pourra d'ailleurs permettre de recruter directement dans la Fonction Publique.

Aujourd'hui l'individualisation prime avec la mise en place des comptes personnalisés dans le public comme le privé : compte personnel de formation et compte personnel d'activité sachant que dans la Fonction Publique la pénibilité est collective !

Ainsi on change de société : le principe de solidarité cède le pas à l'individualisation. C'est particulièrement vrai au niveau de l'organisation territoriale de l'Etat : les ministres n'ont plus de pouvoir. Chaque Région aura sa propre politique d'offre de service public avec une mutualisation des moyens. Un « schéma d'accessibilité aux services publics » articulé autour de « maisons de services publics » sera managé par le préfet de région et le président de région autrement dit 2 pouvoirs locaux qui feront fonctionner les services et gèreront les personnels. Le fonctionnement des syndicats nationaux en sera évidemment impacté et c'est ce qu'il faut bien expliquer dans les UD.

Intervention de Didier HOTTE

Didier HOTTE évoque le dossier des retraites complémentaires également lié à la volonté du gouvernement de diminuer le coût du travail. On recherche des fonds et on s'en prend aux cotisations. Des milliards ont été donnés au patronat au titre du CICE et du Pacte de Responsabilité alors qu'il y a des besoins sociaux.

Didier HOTTE évoque l'action en intersyndicale et notamment l'audience récente au Ministère des Finances, du groupe des 9 (sauf UNSA et CFDT) pour le rétablissement de la ½ part et l'abandon de la fiscalisation de la majoration.

Le Ministre avait pourtant donné des assurances mais son engagement n'ayant pas été suivi d'effet il s'agissait donc de maintenir la pression.

Les élus seront également interpellés et des rassemblements sont prévus en Juin.

La question du prélèvement à la source a été également abordée.

La loi « adaptation de la société au vieillissement », n'a pas traité le problème des EHPAD aujourd'hui en grande difficulté : peu de moyens et les cas de non traitance se multiplient ; L'UCR soutient les revendications des camarades en activité dans les hôpitaux et les maisons de retraite.

La loi ASV est mal appliquée : une partie de la CASA est détournée au profit du RSA.

Didier HOTTE salue l'action de l'UFR qui est chez elle à l'UCR.

Intervention de Robert POUGIS

Robert POUGIS présente la section des retraités de la Fédération Santé créée en 1958 et membre de l'UCR. Elle regroupe les secteurs de l'Eau, des ordures ménagères, des services funéraires et les secteurs hospitalier et santé privée. Elle relève de la CNRACL (Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales) qui regroupe 1,2 M de retraités de la Fonction Publique territoriale. FO est partie prenante du conseil d'administration de la CNRACL dès la création de la caisse. La CNRACL d'ailleurs sera bientôt en danger. Elle manque de trésorerie.

Intervention de Jean-Claude BOREL

Jean-Claude BOREL souligne le but de la démarche : innover, mettre en place une organisation qui se redéploie sur tout le territoire pour regrouper, informer, mobiliser, rompre la solitude – recevoir mais aussi donner -. Le réseau repose sur des correspondants départementaux et interdépartementaux. Nous militons dans le cadre des orientations de l'UCR. Aussi si l'initiative est localement libre les écrits doivent être soumis à un comité de lecture avant d'être diffusés. Jean-Claude BOREL remercie les correspondants et les sections départementales FGF qui se sont impliqués.

Synthèse des débats

Les correspondants présents à la réunion et les membres du bureau UFR se sont tous exprimés nourrissant ainsi un échange particulièrement riche et direct. D'une manière générale la problématique et les ambitions et enjeux du projet ont bien été accueillis et compris. L'UFR a été remerciée pour le travail remarquable accompli.

L'intérêt du « lien » est souligné : c'est un point d'appui qui doit être largement diffusé. Des attentes ont été formulées avec un très large consensus sur les orientations générales des nouvelles structures et leur logistique. Un questionnement est également exprimé par rapport aux relations avec les institutionnels.

1. Au cœur de notre action, la défense des intérêts privés et sociaux des retraités, la défense du code des pensions civiles et militaires.

Nous soutenons nos camarades en activité, d'ailleurs le pensionné est aussi un « actif », mais les actifs doivent aussi se mobiliser sur les sujets intéressant les retraités car ils sont aussi de futurs retraités. A cet égard, une meilleure coordination doit être faite sur le terrain. Cela étant c'est aux retraités à s'exprimer pour leur compte et ils doivent avoir une réelle représentativité au sein de l'organisation syndicale.

2. Il faut territorialiser l'UFR mais les retraités du secteur public et les retraités du secteur privé mènent un même combat pour la défense de leur pouvoir d'achat. Nous devons donc privilégier l'interprofessionnel au sein de Force Ouvrière et les actions en intersyndicale lorsque nous nous retrouvons sur les mêmes revendications. Il faut donc travailler avec les UD et prendre la place qui nous revient. Certains observent que le problème vient parfois de certaines UD qui n'acceptent pas les fonctionnaires et demandent l'intervention de la FGF.

3. Ce sont l'UD et l'UCR qui expriment la revendication commune aux secteurs public et privé.

Il est constaté que les fonctionnaires retraités sont parfois déconnectés de leurs syndicats d'origine pour ne pas dire « oubliés ». Or il doit y avoir continuité entre « actifs et retraités ».

Il faut donc territorialiser l'UFR pour rassembler.

Si pour certains il ne s'agit pas de créer une FGR FP bis, les structures locales UFR ont bien pour vocation de recruter le cas échéant les nouveaux isolés. Rompre l'isolement du retraité est considéré comme une priorité de notre action.

Des UD recrutent directement mais la démarche de base reste l'adhésion à un syndicat professionnel et à une fédération, ce syndicat devant assurer la continuité avec ses retraités.

4. Il faut récupérer les retraités sans attendre dès leur départ à la retraite voire anticiper. Il faut travailler sur le livret d'accueil. Des questions importantes sont soulevées s'agissant du recrutement et de la logistique. Comment contacter les retraités ? Comment les convaincre d'adhérer ? Quelles informations donner ?

La mise à disposition d'un fichier est réclamée unanimement afin de constituer une base de données et des relais.

Il faut aussi des fonds pour faire fonctionner les structures UFR locales : organisations des AG et autres réunions, convivialité, diffusion de l'information...

Les syndicats nationaux devraient transmettre leurs fichiers et les sections locales FGF les informations dont elles disposent.

5. Les insuffisances de la loi ASV sont relevées comme des inquiétudes par rapport à la mise en place de la réforme territoriale et notamment la loi Notre.

6. Enfin il est remarqué que les retraités ont un déficit d'information par rapport à leur quotidien, leurs droits, les procédures, les formalités à accomplir et sont aux prises avec les difficultés d'accessibilité aux services de proximité, aux transports publics.

Conclusion de Jean-Claude BOREL

On parle de retraite mais on ne parle pas des retraités. Or c'est le retraité qui est au cœur de notre action : une action au service des retraités et dans un but : rompre la solitude.

Notre interrogation est que fera-t-on ensemble ?

- Il faut démultiplier localement l'information de sorte qu'aucun retraité ne soit exclu. Il y a le « lien ». Jean-Claude BOREL rappelle qu'il y a un comité de lecture qui pourra publier ou non des projets d'articles des correspondants.
- Les activités de l'UFR sont financées par la FGF.
- Le retraité doit adhérer à un syndicat national
- Tous les correspondants recevront la liste des adhérents qui sont abonnés au « Lien ».
- Une liste des correspondants avec leurs coordonnées sera établie.
- Le numérique a des conséquences. Il faut veiller à ce que l'information soit accessible aux camarades qui n'ont pas d'informatique.
- Dans les rapports avec les adhérents il faut bien lister toutes les questions et ne jamais laisser une question sans réponse.
- Pas un retraité ne doit rester isolé.
- Si nous sommes une association nous pouvons avoir le listing des retraités.
- Une réflexion sera lancée sur les mutuelles.

Clôture de la réunion par Christian GROLLIER

Christian GROLLIER se félicite d'un débat franc et animé mais tous se rejoignant sur la même ligne.

Il n'y a donc pas de malentendu c'est la parole de Force Ouvrière qui prime.

Il faut s'appuyer sur les sections locales FGF qui peuvent donner la liste des adhérents « actifs et retraités » des syndicats nationaux. La demande qui est faite leur sera répercutée.

Le syndicat national doit adhérer à une fédération c'est la règle et à l'UDR. L'UDR est le point d'attache des retraités. Les informations pourront être diffusées dans le réseau local UFR par l'intermédiaire des UD et de la section locale FGF.

Christian GROLLIER conclut son intervention en évoquant les regroupements actuels de Mutuelles de fonctionnaires et le référencement.